

Hausse des prix, accès aux soins, changements climatique... Le Département agit !

Assemblée plénière
Dossier de presse vendredi 25 novembre 2022



Un Département, responsable !

Le Département réduit sa consommation d'énergie et s'engage pour la sobriété énergétique

Dès 2010, le Département s'est engagé dans un plan climat départemental pour réduire ses émissions de CO₂ de 20 % entre 2008 et 2020. En 2018, nous avons déjà réalisé une réduction de 12,6 % de ces émissions.

Nouvel objectif : réduire de 40 % les émissions de CO₂ de l'institution départementale à horizon 2030, grâce à 4 actions majeures.

- 1 Le Département mise sur des bâtiments sobres en énergie grâce à l'éclairage, la modernisation des systèmes de chauffage ou encore le choix du bois énergie.
- 2 Le Département privilégie une mobilité décarbonée pour ses agents, avec par exemple, l'utilisation de vélos ou de voitures électriques.
- 3 Le Département incite les déplacements en modes doux sur le territoire, ainsi, le plan vélo veille à connecter les sites départementaux.
- 4 Le Département met tout en œuvre pour tendre vers la neutralité carbone en apportant une attention particulière aux achats publics, en installant des centrales hydrauliques et photovoltaïques.

Et en plus avec la mise en place du plan de sobriété énergétique, le Département va amplifier ses actions avec un objectif de réduction des consommations d'énergie de 10 % d'ici 2 ans.



Le Département protège les habitants

Mieux accompagner les habitants pour faire face à la hausse des prix

Le Département révisé le règlement intérieur du fonds de solidarité logement FSL pour prendre en compte les évolutions sociétales et légales et être en cohérence avec les réalités et les besoins des habitants des Pyrénées-Orientales.

- > Au vu des évolutions du montant des loyers dans le département, le plafond de loyer défini en fonction de la composition familiale est revalorisé à hauteur de 50€ par tranche.
- > Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, le FSL pourra désormais intervenir de façon plus importante sur la globalité de la dette et non plus seulement sur la dernière facture et une partie du reliquat.

Le FSL aide au paiement des factures d'électricité et de gaz.

Le FSL est un dispositif d'aide ponctuelle dont ce nouveau règlement permettra d'agir dès l'apparition des premières difficultés, dans une logique de prévention.

Le FSL se dote d'une aide au déménagement pour les personnes isolées sur le plan social ou dans le cadre d'un relogement.

Le FSL prévoit une procédure d'instruction des demandes en urgence pour les victimes de violences intra-familiales.

Dès janvier, le montage du dossier de demande d'aide FSL sera simplifié.

Créer 200 places supplémentaires en résidence autonomie

62 000 personnes âgées de plus de 75 ans vivent dans les Pyrénées-Orientales avec un niveau de vie inférieur à celui de la région Occitanie et de la France métropolitaine. La perte d'autonomie liée au vieillissement est donc un enjeu majeur pour de nombreux habitants. Les EHPAD et Résidences Séniors restent difficilement accessibles aux foyers les plus modestes.

Pour apporter une réponse sociale, le Département lance un appel à candidature pour la création de 200 places en résidence Autonomie.

Cette nouvelle forme d'habitat collectif répond à une demande d'accompagnement, intermédiaire entre le domicile et l'établissement médicalisé, avec des logements fonctionnels et adaptés. Les Résidences Autonomie développent en leur sein des actions de prévention de la perte d'autonomie et dispensent des prestations qui peuvent être mutualisées et externalisées, tout en constituant un lieu de vie collectif et sécurisant.

- Aujourd'hui, le Département souhaite développer le parc de Résidences Autonomie et propose la création de 200 nouvelles places pour répondre aux besoins actuels et futurs, dont 30 % seront habilitées à l'aide sociale
- Le Département et la CARSAT Languedoc-Roussillon lanceront un appel à candidature pour obtenir les différents financements.



Un nouveau centre de santé sur la commune de Millas

Le Département a lancé un appel à projets « Services au Public Innovants – Thématique Offre de santé et territorialisation » pour renforcer l'offre de santé dans les Pyrénées-Orientales.

Le projet de création d'un centre de santé sur la commune de Millas a été retenu. Pour cela, la commune demande un soutien financier de 31 500 € au Département (coût du centre : 330 000€ HT)

→ Le projet de centre de santé sur la commune de Millas dans le cadre du groupement d'intérêt public porté par la Région et le Département a été également retenu dans son appel à projet pour la construction et la rénovation.



La DAA pour simplifier les démarches des personnes âgées en perte d'autonomie

Pour faciliter les démarches des usagers et simplifier l'accès aux aides facilitant la vie à domicile, un nouvel imprimé, dénommé Demande d'Aide à l'Autonomie DAA, regroupera la demande d'APA et les demandes d'aide auprès des caisses de retraite, à compter de décembre 2022. A partir de 4 questions simples, le formulaire va permettre d'orienter le demandeur vers le bon guichet.

Cette nouvelle organisation doit être actée par une convention qui organise les modalités d'échange de dossiers entre le Département des Pyrénées-Orientales, la CARSAT du Languedoc-Roussillon et la MSA Grand Sud.



Le Département développe le territoire au service des habitants

265 km de pistes cyclables supplémentaires : le Département accompagne les communes pour l'entretien

En 2019, le Département s'est engagé à construire davantage de pistes cyclables, précisément 265 km supplémentaires d'ici 2023 ! De nouvelles pistes cyclables arrivent donc partout sur le territoire et les communes sont tenues, via une convention avec le Département, de les entretenir.

Pour les prochaines réalisations que sont la liaison Perpignan-Canet-en-Roussillon et la section de la V81 entre Rivesaltes et Cases-de-Pène, le Département propose de prendre en charge à 100 % les grosses réparations des aménagements dont il aura été maître d'ouvrage.



Donner une nouvelle vie à l'Espace Catalan Transfrontalier pour améliorer la qualité de vie des habitants des deux côtés de la frontière

Le territoire des Pyrénées-Orientales et de la province de Girona, dénommé Espace Catalan Transfrontalier, constitue le lieu de la coopération transfrontalière quotidienne.

En 2021, le Département des Pyrénées-Orientales, la Generalitat de Catalunya et la Diputació de Girona ont candidaté ensemble, au titre de l'Espace Catalan Transfrontalier, pour participer au programme européen POCTEFA. La Commission européenne devrait leur allouer un budget de 4,2 M€ (fonds FEDER) pour travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de cet Espace. Prochaine étape (début 2023) : les 3 collectivités devront présenter un projet de gouvernance pour cette nouvelle zone fonctionnelle, expérimentée pendant 6 ans (jusqu'en 2028) pour y développer un véritable laboratoire transfrontalier des politiques publiques.

Pour donner vie à des projets concrets et communs des deux côtés de la frontière, le Département vote une enveloppe de 180 250 € pour toute la période (le reste étant pris en charge dans le cadre du POCTEFA).

CONTACT PRESSE

• Alexandra GIRARD, Attachée de Presse
07 86 48 14 90 - alexandra.girard@cd66.fr



Session départementale

Vendredi 25 novembre 2022

Hermeline MALHERBE

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Mesdames et Messieurs les élu-es,
Cher-es collègues,
Mesdames et Messieurs,

A toutes et tous, bonjour et bienvenue à notre session du 25 novembre,

Aujourd'hui : 25 novembre « Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ». Elle nous rappelle que ces violences sont toujours présentes dans le monde et qu'il touche toutes les catégories sociales. J'étais ce matin au planning familial pour saluer les bénévoles et les personnels pour leur travail. Nous n'oublions pas les 118 féminicides depuis le début de l'année (20 % de plus qu'en 2021) dont l'un des derniers dans notre département le 29 octobre à Ille sur Têt. Nous continuons notre combat contre les violences faites aux femmes et je vous invite à suivre la mobilisation ce soir à partir de 18H (place arago) à l'appel des associations. Lundi 28 novembre à 14h, nous organisons une séquence de sensibilisation auprès des professionnels (déjà complète), sur le viol conjugal ... l'occasion aussi d'échanger sur ce que le Département fait au quotidien en direction des femmes victimes de violences : accueil, écoute accompagnement dans leurs démarches avec associations partenaires (planning familial, Apex, Cidf, ...) et les travailleurs sociaux des Maisons Sociales de Proximité du département.

Au sortir du Congrès des maires de Paris, je ne doute pas que vous avez profité de ce traditionnel rendez-vous pour échanger sur les nombreux défis que nous avons à relever au regard des contraintes actuelles (réglementaires, juridiques et financières) qui pèsent sur nos collectivités (communes, Départements, Régions) et donc sur les habitants. Cela fait écho à l'inquiétude partagée par les habitants face à la hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie, aux conditions d'accès à la santé et aux services publics en général.

J'en profite pour vous rappeler que vendredi dernier, sur invitation de l'association des maires, nous évoquions ces sujets avec le Président du Sénat, Gérard Larcher. J'ai rappelé combien nous sommes attachés à l'autonomie financière des collectivités locales (en particulier lorsque la gestion est saine et responsable). Ces collectivités assument au quotidien des missions essentielles de services publics pour les habitants.

L'inflation touche les collectivités, mais elle touche d'abord les habitants. L'envolée des coûts de l'énergie plombe les finances locales et le budget des ménages.

Nous voulons à la fois répondre à l'inquiétude en accompagnant au mieux toutes celles et tous ceux qui en ont besoin et à la fois, en interne de notre collectivité, mettre en place le plan de sobriété énergétique dans l'esprit de ce que nous faisons depuis 10 ans.

Il faut donc préserver nos marges de manœuvre car ce sont aussi les collectivités qui permettent de répondre à la crise énergétique qui touche de plein fouet les habitants, avec l'augmentation vertigineuse de l'énergie d'une part et de l'alimentation d'autre part (+10 % en 1an). Ceci se manifeste au quotidien avec l'augmentation du nombre de personnes fréquentant les distributions alimentaires. Je remercie à cet effet les bénévoles de la banque alimentaire et des restos du cœur pour leur mobilisation. J'en appelle aux dons pour ceux qui peuvent et pour booster la collecte de ce week-end, le Département a décidé de faire une livraison alimentaire pour un montant de 1000 euros aux restos du cœur.

Lors de notre session d'aujourd'hui, pour répondre à la hausse des prix, un premier rapport sur la sobriété énergétique de notre collectivité en montrant l'exemple avec la charte « EcoWatt ». Pour amplifier la mise en œuvre du plan climat départemental sur la base du « bilan carbone » de 2010 qui avait permis une réduction de CO2 de 12,6 % en 10 ans. C'est aussi pour cela que nous aidons les communes dans leurs opérations de rénovation de l'éclairage public et des économies d'énergie.

Toujours pour répondre à la hausse des prix de l'énergie pour les habitants, et au-delà de la sobriété énergétique, nous agissons au quotidien pour les aider à payer leurs factures, et c'est l'objet du rapport N°2 avec la modification du Fonds de Solidarité Logements.

Parmi les premières préoccupations des Français : la santé, nous luttons contre la désertification médicale ; nous accompagnons les communes en subventionnant les projets immobiliers pour créer ou moderniser des maisons, centres de santé pluri-professionnels et/ou pôles de santé, y compris avec la Région et le GIP Santé comme à Millas.

Afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité et de proximité, le Département favorise ainsi la création de ces lieux d'exercice coordonné selon la formule qui correspond le mieux au besoin du territoire concerné et à la dynamique médicale en place, c'est l'objet du rapport 5.

Pour accompagner nos aînés, je pourrai citer le soutien au pôle médico-social de Banyuls - Ehpad et Mas pour près de 200 lits - que j'ai visité le 26 octobre ou le futur centre gérontologique du Roussillon - près de 300 places - visité le 10 novembre et qui remplacera l'établissement de la Miséricorde à Perpignan. En soutenant ces projets nous préservons aussi l'emploi local.

Je citerai le rapport N°4 qui concerne le lancement de l'appel à projet pour la création de 200 places en résidences autonomie. Il s'agit de « résidences Seniors » à vocation sociale qui permettent aux personnes âgées d'accéder à un habitat adapté, un équilibre entre le domicile et l'Ehpad. Ces 200 places viendront s'ajouter aux 357 places de résidences actuelles et permettre un accès facilité à celles et à ceux qui en ont le plus besoin.

Accompagner, c'est aussi protéger dès le plus jeune âge.

Ainsi en matière de protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles nous poursuivons notre action en intégrant le nouveau GIP « France Enfance Protégée », qui rassemble le GIP Enfance en Danger et l'Association Française pour l'Adoption, entre autre. Si nous nous réjouissons de le faire, on peut regretter le retard pris. Il nous semble essentiel, dans le contexte actuel, de continuer à porter la voix des enfants, des familles et des professionnels de notre territoire au sein des instances nationales.

Enfin, je parlais plus haut du rôle essentiel du Département dans les solidarités territoriales et humaines. Nous illustrons, une fois encore, ce soutien concret par les différentes aides (AIT, ADES, BC, aide exceptionnelle et aide à l'embellissement des territoires) aux projets municipaux ou intercommunaux.

Si ce vote est proposé en Commission Permanente, je souhaite néanmoins insister sur son importance : près de 5,5 millions sont apportés aux communes et à leurs groupements.

Je souhaitais le préciser pour tordre le cou à certaines désinformations.

Pour être accompagnés et aidés, il faut solliciter le Département et déposer un dossier : cela relève du bon sens. Chacun pourra, ici, vérifier dans les rapports que tous les territoires, sans exclusive et quelle que soit la sensibilité, bénéficient de l'aide départementale.

Comme vous le constatez, notre session est riche, et je vous propose de démarrer dès à présent.

